

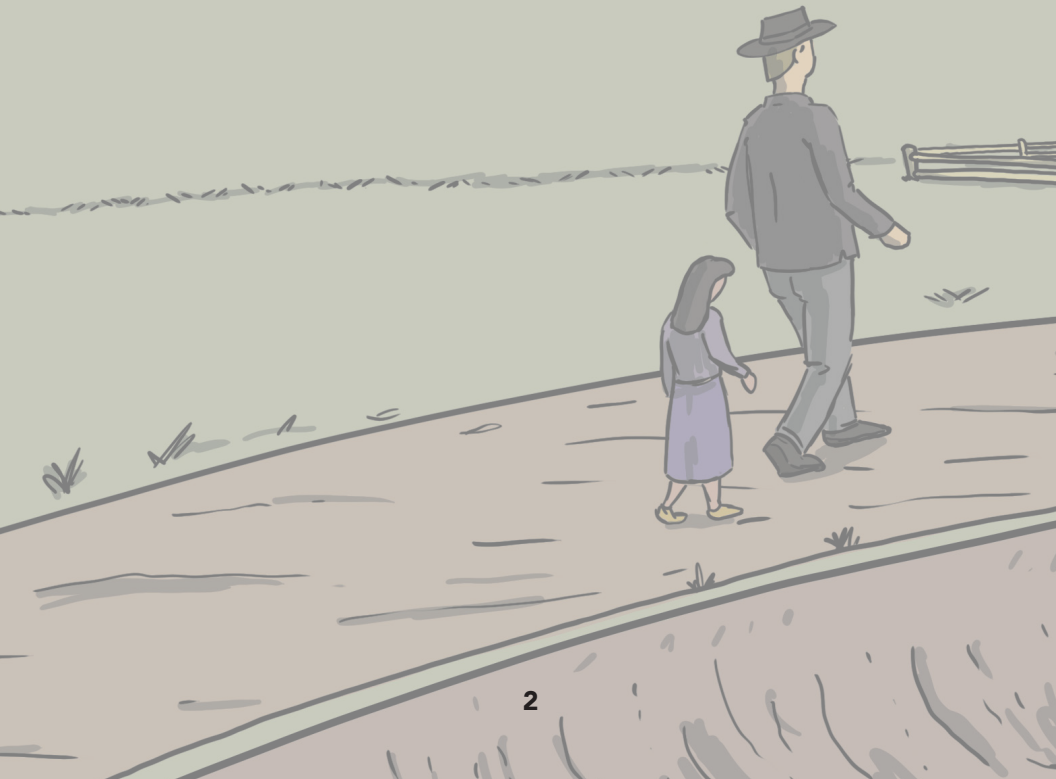
Madeline (Nora) Bernard

un héritage de résistance
et de résilience



Introduction

La vie de Nora Bernard a été marquée par l'adversité, la survie et un engagement inébranlable envers la justice. Née dans un système conçu pour opprimer et effacer la culture et l'identité autochtone, elle a lutté sans relâche pour faire ressortir la vérité au sujet des atrocités du système de pensionnats indiens canadiens. Son histoire est un récit de résilience face à des obstacles systémiques. À mesure que les Canadiens travaillent vers la réconciliation avec les peuples autochtones, l'histoire de Nora Bernard joue un rôle important dans la sensibilisation au passé et la reconnaissance des dommages qui ont été infligés.



Enfance et répercussions des pensionnats

Nora, Mi'kmaq de Millbrook First Nation en Nouvelle-Écosse, est née le 22 septembre 1935. Sa vie a pris une tournure malheureuse en 1944 : âgée de neuf ans, elle fut enlevée par un agent des Indiens et forcée de fréquenter le pensionnat indien de Shubenacadie. Il s'agissait du seul pensionnat dans les Maritimes. Tout comme les autres pensionnats au Canada, son mandat visait à assimiler les enfants autochtones dans la société canadienne en leur enlevant leur langue, leur culture et leur héritage.

Les agents des Indiens, qui faisaient respecter la Loi sur les Indiens oppressive, contrôlaient de nombreux aspects de la vie des personnes autochtones, y compris l'accès à l'éducation et la capacité à quitter la réserve. Nora est née au sein de ce système, et elle a été arrachée de sa communauté sous de faux prétextes et placée dans une institution qui devait effacer son identité.

Perte de statut et la Loi sur les Indiens

Selon les termes de la Loi sur les Indiens à l'époque, les femmes autochtones qui mariaient des hommes non autochtones perdaient leur statut. En 1955, Nora a marié un homme non autochtone; cela signifiait que le gouvernement canadien ne reconnaissait plus son statut. Ayant perdu son statut en raison de son mariage, on ne reconnaissait donc pas le statut mi'kmaw de ses enfants non plus. De plus, seules les personnes ayant un «statut d'Indien» peuvent vivre dans des communautés enregistrées; Nora et ses enfants étaient donc séparés de sa communauté. Elle a déménagé tout près, mais n'avait pas le droit de formellement vivre et élever ses enfants dans sa communauté.

En 1985, la Loi sur les Indiens a été modifiée par le projet de loi C-31, qui permettait aux femmes autochtones ayant marié des hommes non autochtones de retrouver leur statut. Cependant, cette réforme contenait aussi des injustices, notamment la création de nouvelles catégories d'identité autochtone : les enfants nés à un parent autochtone et un parent non autochtone seraient désormais classés comme 6(2) et auraient plein statut ou demi-statut, ou seraient classés comme 6(1) et auraient plein statut. Malgré le fait qu'elle avait retrouvé son statut, Nora n'a pas immédiatement été acceptée à nouveau dans sa communauté. Un accueil formel prendrait encore des décennies

Une lutte pour la justice

La plus grande contribution de Nora fut son activisme et sa défense des intérêts des personnes qui ont survécu aux horreurs du pensionnat de Shubenacadie. En 1987, elle commence à inviter d'autres survivants chez elle à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, où ils peuvent raconter leurs pénibles histoires. Ces conversations ont mené à la création d'un organisme représentant les survivants du pensionnat de Shubenacadie. Nora devient ardente défenseuse et se bat pour exiger des comptes du gouvernement du Canada et de l'église catholique pour leur rôle dans l'opération de ces institutions.

Armée de sa détermination et de son courage, Nora lance la première poursuite en recours collectif contre le gouvernement canadien. Ses efforts attirent l'attention sur les mauvais traitements au pensionnat de Shubenacadie, unissent des survivants partout au Canada et méritent le soutien national d'organismes comme l'Assemblée des Premières Nations et Inuit Tapiriit Kanatami. Sa défense des intérêts joue un rôle clé dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens en 2006, dans le cadre de laquelle on affecte 1,9 billion de dollars pour l'indemnisation des survivants de pensionnats. En 2012, près de 80 000 survivants ont reçu une compensation financière pour le mauvais traitement et les traumatismes qu'ils ont soufferts.

Héritage et reconnaissance

Malheureusement, Nora n'a pas vécu suffisamment longtemps pour voir toutes les répercussions de son travail acharné et de son engagement. Elle est tragiquement décédée le 26 décembre 2007, alors que le règlement était en train d'être finalisé et l'indemnisation distribuée. Elle n'a pas eu l'occasion de voir le lancement de la Commission de vérité et réconciliation du Canada ni la présentation officielle d'excuses du gouvernement fédéral en 2008.

Malgré son décès, l'héritage de Nora continue de grandir. En 2008, on lui a accordé à titre posthume l'Ordre de la Nouvelle-Écosse en reconnaissance du travail qu'elle a accompli tout au long de sa vie au nom des survivants des pensionnats. Son activisme et son leadership ont ouvert la voie pour d'autres survivants qui ont fait part de leur histoire et ont réclamé la justice.

Le 30 octobre 2023, un grand hommage à l'héritage de Nora a lieu. Une rue à Halifax, la rue Cornwallis, est renommée la rue Nora Bernard afin de rendre hommage à l'ouvrage de sa vie et aux répercussions durables qu'elle a eues sur les Mi'kmaq et les survivants. L'histoire de Nora nous rappelle que la lutte pour la justice se poursuit et qu'avec détermination, résilience et solidarité, il est possible d'apporter des changements.

NORA BERNA



LIGNE DE TEMPS

1726 –

Signature du Traité de paix et d'amitié.

1752 –

Le Traité de paix et d'amitié est modifié et signé par le Chef Jean-Baptiste Cope.

1763 –

Proclamation royale; établit le cadre juridique pour le traitement des Premières Nations.

1779 –

Ratification finale du Traité de paix et d'amitié.

1867 –

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique; le Canada est formé.

1857 –

Création de l'Acte pour encourager la civilisation graduelle, qui visait à encourager les peuples autochtones à adopter une vie « civilisée » et à abandonner leur mode de vie traditionnel

1831 –

Ouverture du premier pensionnat - Mohawk Indian Residential School ouvre ses portes à Brantford, en Ontario.

1869 –

Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle : établit une définition légale du terme « Indien » et introduit des politiques visant l'assimilation des peuples autochtones dans la société canadienne.

1876 –

La Loi sur les Indiens est créée et imposée.

1885 –

La Loi sur les Indiens est modifiée afin d'interdire des pratiques cérémonielles traditionnelles

1920 –

Obligatoire pour les enfants âgés de 7 à 15 ans de fréquenter les pensionnats.

1930 –

Le 5 février, fondation du pensionnat indien de Shubenacadie.

1951 –

Pratiques cérémonielles permises; les femmes des Premières Nations ont le droit de faire partie des conseils de bande.

1961 –

Les membres des Premières Nations obtiennent le droit de voter sans avoir à renoncer à leur statut.

1967 –

Fermeture du pensionnat indien de Shubenacadie.

1981 –

La Loi constitutionnelle est modifiée afin d'affirmer les droits autochtones au Canada.

2009 –

La Commission de vérité et réconciliation (CVR) est créée.

1985 –

Projet de loi C-31 : modification de la Loi sur les Indiens; les femmes qui ont marié un homme non autochtone retrouvent leur statut (créant ainsi un nouveau système déterminant qui a le statut et qui ne l'a pas)

2008 –

Nora Bernard reçoit l'Ordre de la Nouvelle-Écosse à titre posthume.

2008 –

Le gouvernement fédéral présente des excuses officielles pour le système de pensionnats.

1996 –

Le rapport final de la CRPA (Commission royale sur les peuples autochtones) est publié; il demande une enquête publique sur les répercussions des pensionnats.

2005 –

La FADG annonce une poursuite en recours collectif contre le gouvernement du Canada à cause de l'héritage des pensionnats.

1996 -

Nora Bernard lance une poursuite en recours collectif.

1998 –

La Fondation autochtone de guérison (FADG) est créée.

2015 -

En juin, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a rendu publics les 94 appels à l'action.

2023 -

Le 30 octobre, une rue d'Halifax est renommée la rue Nora Bernard.

2022 -

Le 25 juillet, le pape François en visite à Maskwacîs, en Alberta, reconnaît les abus vécus dans les pensionnats indiens.

Bibliographie

<https://atlasdespeuplesautochtonesducanada.ca/article/reparrer-pour-guerir/>

<https://engineersnovascotia.ca/news/view/?news.id=293> (en anglais seulement)

<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-5/page-2.html>

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/convention-de-reglement-relative-aux-pensionnats-indiens>



www.kinu.ca